

Sortie des agents de police du Port autonome de Cotonou Pour un renforcement de la sécurité portuaire

par Pintos GNANGNON

Le Port autonome de Cotonou a désormais un contingent de police chargé d'assurer la sécurité des infrastructures et des marchandises entreposées dans l'enceinte. Manifestation du souci permanent des autorités d'assurer à notre port une vocation régionale. La cérémonie de sortie de cette catégorie d'agents a eu lieu à l'école de la Gendarmerie nationale à Porto-Novo.

Le plus grand problème que connaît notre port depuis un certain temps est l'insécurité grandissante et inquiétante. Une insécurité qui fait parler d'elle-même au-delà de nos frontières. Dépassées par l'ampleur du désastre, les autorités du ministère des Travaux Publics et des Transports, en particulier celles du Port Autonome de Cotonou ont décidé après avoir sollicité le concours de nos Forces armées de prendre le taureau par les cornes en confiant la formation d'une unité de police spécialisée en matière de sécurité à la Gendarmerie nationale du Bénin.

La mission a été accomplie et les objectifs atteints car la démonstration à laquelle nous avons eu droit hier matin le prouve largement.

Prenant la parole, Mme Ginette Goudjo, directrice générale du Port autonome de Cotonou, a rappelé que son unité de production essaie de conforter sa vocation régionale, car le commerce extérieur, selon ses propos, joue un rôle important dans le développement économique d'une nation. Elle a indiqué qu'une insécurité galopante s'est emparée de notre port. Alors, les actes d'insécurité n'épargnent personne. Tous les intervenants au port en sont victimes. Ce qui provoque des implications économiques énormes car elles peuvent aboutir à la méfiance des armateurs sinon à la rareté des navires. Dans sa politique de lutte contre le fléau, l'équipe dirigeante du Port a eu le soutien permanent et sans faille du gouvernement. Ainsi, dans le souci d'apporter aux grands maux les grands remèdes, l'opération coup de poing a été menée avec le soutien de 167 éléments des Forces de sécurité et des gendarmes. Une opération qui, selon Mme Ginette Goudjo, a permis de démanteler les réseaux de malfaiteurs, et les zones servant de refuge tous

ordres ont été ratissées.

La directrice générale du port a dit qu'en septembre 1998, 218 jeunes ont été recrutés pour s'occuper de la sécurité du port. Le recrutement a été alors fait en deux phases. Aujourd'hui, 193 agents chargés de la police portuaire seront déployés. Tout en ayant la conviction qu'ils seront à la hauteur de la tâche, Mme Goudjo n'a pas manqué de leur prodiguer quelques conseils pour qu'ils ne tombent pas dans le panneau de la corruption qui semble être un autre danger qui les guette. Puisqu'au port de Cotonou on rencontre tout.

Le ministre des Travaux Publics et des Transports, quant à lui, a évoqué le plaisir qu'il ressent à l'occasion de cette cérémonie qui traduit selon lui l'aboutissement d'un processus qui a été entamé ensemble.

Il dira que l'insécurité au Port autonome de Cotonou qui est une zone stratégique de fréquentation humaine est devenue un sport généralisé. Une situation qui, selon le ministre Sourou Attin, a des incidences sur les activités portuaires. Ce qui a amené le staff à prendre des mesures énergiques. Il a remercié le ministre de la Défense



Les futurs agents de police destinés à la sécurité

nationale, et tous les agents des Forces armées du Bénin pour leur soutien. Pour terminer, il a rassuré qu'il est fier de ce qui est en train de lui être remis. Le ministre Attin n'a pas manqué de mettre en garde les jeunes agents de police contre les risques de corruption qui constituent un danger qui les attend sur le terrain. Pour cela, il a placé cette promotion sous la protection

de Dieu sans qui rien de bon ne peut être fait. Il les a exhortés à prendre leur avenir en main en ayant le souci du travail bien fait et d'éviter les tentations.

M. Joseph Attin les a assurés que les autorités portuaires respecteront tous les engagements pris avec eux. De même, elles séviront en cas de bavures ou d'actes répréhensibles.

Les assureurs en séminaire à Cotonou Pour aider les compagnies à accroître leurs performances

Par Edgard COUAO-ZOTTI

Depuis le lundi 07 juin, une cinquantaine de directeurs généraux des compagnies d'assurances, membres de la Conférence internationale des marchés africains (CIMA) sont en séminaire à Cotonou. A l'ouverture de ce séminaire conjointement organisé par la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF) et l'Institut international des assurances (IIA), entre autres, Mme Agathe Azokry, directrice du contrôle des assurances a prononcé un important discours sur lequel nous avons promis de revenir dans notre édition de ce jour.



Vue partielle des participants

Le secteur des assurances dans divers pays d'Afrique est confronté à mille et une difficultés que l'avènement de la CIMA a mises en évidence. Ces maux ont noms :

- incapacité de certaines sociétés à honorer dans les délais et dans la totalité leurs engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires de contrats;
- l'impossibilité partielle ou totale de faire face aux autres engagements réglementés comme les salaires du personnel, les dettes envers les organismes sociaux ainsi que les impôts et taxes;
- le recours à des découvertes bancaires pour maintenir le fonctionnement régulier des services de la Compagnie d'assurance. Pendant longtemps,

avoue, Mme Agathe Azokry, ces maux ont persisté. Ce qui a conduit à prescrire pour certains des mesures de redressement, et à retirer à d'autres leurs agréments, surtout en cas de non-respect des règles prudentielles de gestion édictées par le code CIMA. Afin que ces comportements préjudiciables aux intérêts des usagers de l'assurance, et ne perdurent pour permettre aux compagnies d'assurances de remplir dignement leurs fonctions de protection sociale et d'agent de développement économique, une certaine rationalisation dans la gestion s'impose.

Un des moyens pour y parvenir, est bien évidemment le séminaire de Cotonou essentiellement conçu pour accroître la performance des dirigeants des sociétés d'assurance, en mettant à leur disposition des outils essentiels de gestion. Outils qui leur permettront de renforcer la capacité financière et

la solvabilité des compagnies, et de rendre compétitives ces dernières. L'assurance joue un rôle stratégique dans le développement économique de nos pays. C'est conscient de cette évidence que le gouvernement béninois a engagé, depuis quelques années, souligne la directrice du contrôle des assurances, une restructuration du secteur de l'assurance. Cette restructuration a abouti à la défiscalisation en faveur des contrats Vie et Epargne, et à la libéralisation complète du marché béninois des assurances. Cette libéralisation a permis au marché béninois d'être animé aujourd'hui par trois compagnies Vie, quatre compagnies non vie et plusieurs autres compagnies intermédiaires. Autant de compagnies d'assurances qui ont besoin de croissance. Le séminaire de Cotonou, espère Mme Agathe Azokry, sera pour les uns et les autres d'une grande utilité pour amorcer la croissance tant souhaitée.

Dernière heure

Le Bénin demande la suspension des commandes de poulets européens

La Direction de l'élevage du Bénin a invité hier les opérateurs économiques du pays à reporter «jusqu'à nouvel ordre» toute commande de produits congelés avicoles en provenance de l'Europe, a-t-on appris auprès de cette administration. Dans une note aux importateurs, la Direction de l'élevage a demandé d'inclure obligatoirement dans les dossiers sanitaires, le certificat attestant la provenance réelle des produits congelés importés.

Une chambre froide de produits congelés en provenance d'Europe a été bloquée au port de Cotonou depuis le 4 juin pour des

«contrôles appropriés», a indiqué à l'AFP un des responsables du service de contrôle des denrées alimentaires. Lundi dernier, l'association des consommateurs «Que choisir Bénin» et la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (LDCB) avaient informé les populations de la présence sur les marchés béninois de poulets contaminés à la dioxine, une substance cancérigène. Elles avaient appelé les populations à s'abstenir de consommer certains produits en provenance d'Europe, notamment les poulets, les porcs et les produits dérivés tels que les oeufs ou les pâtisseries.

(AFP)

Le Bénin et les Pays-Bas en concertation sur le développement durable

La 5ème concertation politique périodique entre la République du Bénin et le Royaume des Pays-Bas s'est ouverte lundi dernier à la coupole du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Entrées en application le 21 avril 1997, les concertations politiques périodiques permettent aux deux pays d'évaluer les progrès enregistrés dans leur coopération dans le cadre de l'Accord sur le développement durable (ADD) mais aussi de prospecter d'autres domaines d'intervention.

Au cours de cette 5ème concertation, les délégations béninoise et néerlandaise étudieront plusieurs dossiers relatifs notamment au

programme économique durable, à la biodiversité et à la gestion durable de l'environnement. Le tout pour plus de 5 milliards de F CFA pour le biennium 2000-2001. La chargée d'Affaires de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas près le Bénin, Mme Saskia Bakker, a souhaité que cette nouvelle coopération Nord-Sud puisse mettre fin aux «rapports de forces qui se créent entre des partenaires dont l'un dépend de l'autre pour recevoir des ressources financières et humaines». Le ministre du Plan, de la Reconstruction économique et de la Promotion de l'Emploi, M. Albert Tévoédjrè, a invité les partenaires au développement à se servir de l'expérience bénino-néerlandaise pour changer les conditions de coopération Nord-Sud.

Les travaux prendront fin samedi prochain. (ABP)